



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens d'accès à l'interruption volontaire de grossesse

Question écrite n° 41608

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les moyens d'accès à l'interruption volontaire de grossesse. Alors qu'Emmanuel Macron, à l'occasion de la journée mondiale du droit à l'avortement, a déclaré : « Je veux redire que je serai toujours du côté de celles et ceux qui défendent ce droit fondamental pour toutes les femmes », Mme la députée constate que, dans les faits, l'accès à l'IVG souffre de nombreuses entraves. En dix ans, ce sont ainsi près de 8 % des centres pratiquant l'IVG qui ont fermé en France, en raison souvent des restructurations hospitalières et des fermetures de maternité. Les lenteurs dans les prises de rendez-vous peuvent également conduire à un dépassement des délais légaux : les associations estiment entre 4 000 et 5 000 le nombre de Françaises contraintes de se rendre chaque année à l'étranger pour avorter. Cette situation est inquiétante, dans un contexte où le droit à l'IVG, conquis de haute lutte, est attaqué dans nombre de pays. Mme la députée souhaite savoir si des mesures seront prises pour garantir l'inconditionnalité de ce droit et rappelle son attachement à l'allongement des délais légaux de 12 à 14 semaines ; la position du Président de la République, qui a estimé que l'avortement était « plus traumatisant dans ces délais-là », paraît à Mme la députée particulièrement hors de propos.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41608

Rubrique : Interruption volontaire de grossesse

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7308

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)